



Dossier de candidature Opérateurs en Diagnostic Immobilier

à retourner à CESI Certification – 30 Rue Cambronne – 75015 Paris

Nom : **Prénom :**

Domaines de certification demandés :

Certificats	Certification Initiale	Lieu d'examen(*)	Date souhaitée(*)
AMIANTE sans mention	<input type="checkbox"/>		
AMIANTE avec mention	<input type="checkbox"/>		
DPE Individuel	<input type="checkbox"/>		
DPE Tous types de bâtiments	<input type="checkbox"/>		
ELECTRICITE	<input type="checkbox"/>		
GAZ	<input type="checkbox"/>		
PLOMB CREP sans mention	<input type="checkbox"/>		
TERMITES	<input type="checkbox"/>		
TERMITES DOM	<input type="checkbox"/>		

(*) Les sessions peuvent être modifiées en fonction du nombre des candidats inscrits

Cadre réservé au candidat	Cadre réservé à l'entreprise
Le candidat reconnaît avoir pris connaissance et accepte, sans réserve, les conditions générales de ventes et le régime financier du présent document ainsi que les règles générales et spécifiques de certification disponibles sur notre site www.cesi-certification.fr Fait-le : _____ à _____ Signature : _____	Nom du responsable : _____ Fait-le : _____ à _____ Signature (précédée des noms et fonction) et cachet commercial de la société



- Copie de votre pièce d'identité valide (passeport, permis de conduire, ou carte d'identité)
- Un chèque correspondant au montant TTC à l'ordre de CESI Certification
- Document attestant la prise en charge (s'il y a une prise en charge)
- Domaines DPE, Amiante : attestation de succès à la formation (et autres prérequis exigés selon les arrêtés en vigueur)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Vos coordonnées :

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Date de naissance :		Lieu de Naissance :	

Coordonnées de l'entreprise (si vous êtes salarié/gérant/professionnel libéral) :

Raison sociale :			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du responsable :			
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	

(*) Les échanges d'informations se font principalement par mail (convocation, résultats, etc.)

PRISE EN CHARGE DE LA CERTIFICATION

Si vous êtes pris en charge par un organisme :

Montant de la prise en charge acceptée : _____ € HT soit _____ TTC (**)

*(**) Joindre le document justifiant votre prise en charge*

Nom de l'organisme :			
Adresse Postale de facturation			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du Contact :			
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	

Si vous êtes en congé de reclassement :

Montant de la prise en charge acceptée : _____ € HT soit _____ TTC (**)

*(**) Joindre le document justifiant votre prise en charge - commande*

Raison sociale :			
Adresse Postale de facturation			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du Contact :			
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	
N° d'existence :			

() Les échanges d'informations se font principalement par mail (convocation, résultats, etc.)*

REGIME FINANCIER

☐ Certification initiale : 400€ HT

Ce montant comprend :

- Les frais de dossier
- L'étude de recevabilité du dossier de candidature
- Le passage de l'examen théorique
En cas d'échec à l'épreuve théorique le premier repêchage est gratuit puis 85€ HT par examen
- Le passage de l'examen pratique
En cas d'échec à l'épreuve pratique le premier repêchage est de 125€ HT puis 250€ HT par examen
- La délivrance du certificat

☐ Surveillance documentaire : 150€ HT

Deux fois durant un cycle de certification initiale

Une fois dans le cadre d'un transfert entrant

En cas d'examen complémentaire: 1 rapport : 80€ HT, plusieurs rapports : 150€ HT

☐ Contrôle sur ouvrage : 950€ HT

Une fois durant les cycles de certification pour le DPE Individuel et Tous types de bâtiments, Gaz et Amiante avec mention.
En cas de contrôle complémentaire : 850€ HT.

Dans le cas où 2 ou 3 contrôles ont lieu le même jour et sur le même site, les frais des contrôles sont mutualisés (1 250 € HT pour 2 et 1 550 € HT pour 3)

NB : ce régime financier est soumis à révision chaque année

Pour information, coût d'un cycle sur 5 ans par domaine	Certification initiale
Domaines sans un contrôle sur ouvrage : - AMIANTE sans mention - ELECTRICITE - PLOMB CREP sans mention - TERMITES - TERMITES DOM	700€ HT
Domaines avec un contrôle sur ouvrage : - DPE Individuel - GAZ	1 650€ HT
Extension de certifications (*) : - DPE Tous types de bâtiments - AMIANTE avec mention	400€ HT 1350€ HT

(*) Coût à ajouter au coût de la certification sans mention. Les coûts de surveillance documentaire, et de contrôle sur ouvrage pour le DPE, sont déjà pris en compte dans le cycle de certification sans mention (le périmètre de surveillance sera étendu à la mention).

☐ Frais de transfert sortant : 150€ HT + 50€ HT par domaine (Plafonnés à 300€ HT)

NB : Suivant vos besoins, nous pouvons vous adresser un devis individualisé avec un échéancier de paiement. Pour cela, merci de bien vouloir faire cette demande par mail à contact@cesi-certification.fr

Mail : contact@cesi-certification.fr

Site internet : www.cesi-certification.fr

Tél : 01 44 19 23 14 / **Fax** : 01 42 50 25 06

Adresse postale : CESI Certification - 30 rue Cambronne - 75015 Paris

Mention légale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 250 000 €
RCS Paris 524 000 817


 Nous
 Contacter

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions aux certifications organisées par CESI Certification impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de CESI Certification ;

Modalités d'inscription

L'inscription du candidat se fait par l'envoi du présent contrat complété et signé par une personne habilitée. Suivant vos besoins, vous avez la possibilité de déclarer dans les limites du raisonnable, une prise en compte de vos besoins sans compromettre l'intégralité de l'évaluation.

Le dossier de candidature doit être accompagné du règlement correspondant au coût de la certification. Le candidat bénéficie d'un délai de 10 jours pendant lequel il pourra renoncer à son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute modification de coordonnées personnelles devra être signalée à CESI Certification.

Par cette inscription, le candidat s'engage à :

- Observer les règles de la certification,
- Informer immédiatement CESI Certification de tout changement relatif aux informations communiquées dans son dossier de candidature ou relatives à son activité professionnelle (coordonnées personnelles, changement d'employeur, etc...)
- Ne pas divulguer de documents d'examen confidentiels, ni avoir des pratiques frauduleuses.
- Ne pas avoir fait l'objet de poursuites et n'avoir jamais fait l'objet de condamnation pour faux, usage de faux, escroquerie ou autre condamnation de nature à pouvoir mettre en cause mon intégrité et serait de nature à altérer l'image de la certification délivrée par CESI Certification,
- Respecter les décisions qui seront prises lors du déroulement du processus de certification,
- Autoriser CESI Certification à communiquer les résultats des examens son employeur identifié dans ce dossier,
- Faire parvenir tous les documents qui seront demandés dans le cadre de l'instruction de son dossier de candidature,
- Ne pas se présenter à un examen théorique ou pratique Plomb s'il a échoué moins de dix jours auparavant au même type d'examen organisé par CESI Certification, ne pas se présenter à un examen théorique ou pratique Amiante s'il a échoué moins de cinq jours auparavant au même type d'examen organisé par CESI Certification,
- Ne pas être titulaire d'une ou plusieurs certifications objet du présent dossier délivré par d'autres organismes de certification. Dans le cas contraire, le tiers organisme certificateur et CESI Certification prononceraient le retrait de toutes les certifications concernées.

Documents légaux

Les inscriptions constituent des commandes fermes.

Une facture est envoyée dès le démarrage de la certification.

Dans le cas d'une prise en charge, l'attestation de présence est adressée au signataire du dossier de prise en charge.

Conditions financières

Le prix par participant figure dans le régime financier du dossier de candidature. Les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ces prix sont forfaitaires. Les frais d'analyse de la recevabilité du dossier de candidature sont de 50€ HT. Ils sont inclus dans le coût de la certification et restent acquis au CESI Certification si le dossier de candidature n'est pas recevable.

Modalités de règlement

Le règlement du prix de la certification est exigible à la commande. Il doit être joint au dossier de candidature.

L'encaissement se fera après épuisement du délai de rétractation. CESI Certification se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

En cas de paiement effectué par un OPCA, l'entreprise s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme.

Garantie de participation apportée par CESI Certification

La planification des ouvertures des certifications est organisée pour permettre une ouverture intégrale des certifications prévues. Néanmoins, pour des raisons de composition du groupe de candidats, CESI Certification peut être amené à reporter une date d'ouverture et/ou à modifier le lieu prévu. Dans ce cas, CESI Certification préviendra les candidats une semaine avant la date de démarrage prévue de la certification, et leur proposera une inscription prioritaire sur la prochaine session de certification. Le report d'une session ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement de frais au candidat

Conditions d'annulation et de report

En raison de l'attention particulière apportée à la composition des groupes, les demandes d'annulation et de report auprès de Cesi Certification seront limitées aux seuls cas de force majeure.

Il ne sera procédé au remboursement des frais d'inscription qu'en cas d'annulation pour cause de force majeure.

Toute annulation par le client moins de 8 jours avant le début de l'action entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit. Enfin toute action commencée est due en totalité.

Validité de la certification

La certification de personne a une durée de validité limitée de 5 ans. Pendant cette période, le certifié s'engage à :

- Observer les règles de la certification,
- Faire parvenir tous les documents qui seront demandés dans le cadre la surveillance et informer immédiatement CESI Certification de tout changement relatif aux informations communiquées dans son dossier de candidature ou relatives à son activité professionnelle,
- Informer immédiatement CESI Certification si des éléments peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification,
- Autoriser CESI Certification à communiquer les résultats des opérations de surveillance à son employeur identifié dans ce dossier,
- Ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de CESI Certification,
- Accepter que son nom et ses coordonnées professionnelles figurent dans la liste des personnes certifiées tenue à disposition sur le site de CESI Certification,
- Retourner le ou les certificats émis par CESI Certification à CESI Certification dès suspension ou retrait d'une ou plusieurs de ses certifications,
- En cas de suspension s'abstenir de toute promotion de sa certification et ne pas émettre de diagnostic immobilier relatif à sa certification pendant la durée de suspension,
- En cas de retrait s'abstenir de faire référence à sa certification sous toute forme de communication utilisée,
- Respecter les conditions d'utilisation du logo de CESI Certification conformément à la charte d'utilisation

De plus :

- Le non-respect de l'un de ces engagements est susceptible d'entraîner la suspension et/ou le retrait de(s) certifications obtenues,
- Toute absence de communication de changement de situation ne permettant le suivi de la personne certifiée entraînerait le déclenchement d'une procédure de suspension de certification et il en serait de même en cas de non règlement des sommes dues,
- Toute décision de certification et de maintien de certification (surveillance et contrôle sur ouvrage) ne seront délivrés qu'après règlement des sommes dues,
- Les courriers (convocations, demande administrative,...) sont communiqués par mail et seule les décisions de retrait ou suspension sont adressées par courrier postal dans la mesure où CESI Certification dispose de mes coordonnées.

A l'issue de cette période, un bulletin de recertification devra être constitué par le candidat. Une fois le bulletin validé par CESI Certification, le candidat devra se présenter aux épreuves selon les modalités prévues dans le référentiel des règles spécifiques.

Si la décision de recertification ne peut pas être prise avant la fin de validité du certificat en cours, le bulletin de recertification passera automatiquement en demande de certification initiale.

Responsabilité

La responsabilité de CESI Certification vis-à-vis du candidat ne saurait excéder en totalité le montant payé par le candidat à CESI Certification au titre des présentes conditions.

Confidentialité

Les informations échangées entre CESI Certification et le candidat sont considérées comme strictement confidentielles.

Toute communication d'informations auprès des tiers hors information réglementaire devra faire l'objet d'un accord préalable du candidat.

Propriété intellectuelle

Le logo et la marque CESI Certification font l'objet d'une protection nationale et/ou internationale.

Toute utilisation frauduleuse fera l'objet de poursuites pénales.

Litige

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Gestion des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Cesi Certification, destiné à assurer la gestion des candidats à la certification et au suivi des certifiés et de leur certification. Les destinataires des données sont les services de Cesi Certification et tout organisme appelé réglementairement à connaître des informations liées aux certifications délivrées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@cesi-certification.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.